

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-
Dame-des-Victoires, et 8, place
de la Bourse, est seule chargée à
Paris de recevoir les annonces
pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 25 SEPTEMBRE

Les socialistes et la Russie

On n'a pas caché que les manifestations rus-
sophiles revêtaient quelquefois une apparence
un peu agaçante de réclame et qu'il y avait
quelque attention à y apporter pour leur gar-
der le sérieux et la dignité nécessaires.

Mais, ceci dit, il faut constater qu'une partie
du Conseil municipal de Paris, le groupe des
conseillers socialistes-révolutionnaires, vient de
faire une forte gaffe « en refusant de voter les
crédits demandés pour la réception des marins
russes ».

Les détails de cette affaire sont déjà connus et
il est inutile d'y revenir. On sait le langage tenu
par M. Vaillant, par M. Faillat, par M. Weber.
Pour eux, la Russie est une ennemie, étant un
pays monarchique, et on ne peut que maudire
le Czar, fils du « tyran » justicié par les Nihil-
istes...

Ce qui est intéressant à noter, en présence
de l'avenir, c'est l'état d'esprit de ces éner-
gumènes.

Il y a, à la Chambre, une quarantaine de
socialistes.

Ces socialistes sont « guignés », si on nous
passe ce mot familier, par les radicaux, qui
voudraient bien les discipliner, les rendre un
peu plus sages et pratiques et, de la sorte,
arriver à constituer une majorité, tout au
moins une imposante minorité, qui aurait une
action sur la politique du gouvernement.

Cette union des forces radico-socialistes, M.
Goblet, M. Lockroy, travaillent à la faire et ne
cachent pas qu'ils espèrent y arriver, en com-
plicité sur les « moutons de Panurge » de la
Chambre, comme a dit M. Lockroy, qui a eu
trop d'esprit ce jour-là !

Or, qu'avons-nous vu au Conseil municipa-
l ?

M. Humbert, son président, député nouvel-
lement élu, socialiste, mais homme de valeur,
a dû se fâcher tout rouge contre les sectaires
et « couper sa queue ».

La même chose se passera à la Chambre.
Quelles que soient les ambitions des radicaux
qui se disputent la succession de M. Clément-
ceau, avec l'idée d'arriver au pouvoir, on ne
peut admettre que M. Lockroy, M. Millerand,
M. Goblet, pourront accepter dans la majorité
qu'ils rêvent les « sans patrie », les énergu-
mènes.

Le pouvoir a ses nécessités. Sous la Com-
mune, M. Groussat écrivait « Monsieur l'am-
bassadeur » aux représentants de l'étranger et
leur parlait avec déférence.

Avec des hommes comme M. Vaillant, tout
est impossible. Ils ne peuvent faire l'appoint
d'aucun parti.

On doit donc penser que, parmi les socia-
listes même comme parmi les républicains,
une cassure va se faire. Quelques-uns pourront
aller aux radicaux. Bon nombre resteront ce
qu'on appelle si bien des hommes « impossi-
bles ».

INFORMATIONS

LES INTENTIONS DE M. LOCKROY. — M. Lockroy
a, dit-on, l'intention de convoquer à une grande
réunion tous les députés adhérant au pro-
gramme radical, afin de s'entendre, avant
l'ouverture de la session, sur la conduite à te-
nir et afin de donner à ce parti une sorte de
cohésion.

Dans cette réunion M. Lockroy se poserait en
leader du parti contre M. Goblet.

Enfin on chercherait le meilleur terrain pour
attaquer le ministère dès la rentrée et amener
M. Carnot à l'idée de former un cabinet radical-
progressiste.

Qui décrochera la timbale ? Lockroy ? Go-
blet ?

Ni l'une ni l'autre de ces combinaisons, d'a-
près M. Ranc, ne répondrait à l'esprit vrai de
la majorité.

« Entre le ministère Cavaignac et le minis-
tère Goblet, écrit-il, il y a place pour un minis-
tère... ici je m'arrête. Je n'ai pas à indiquer
de nom. »

Mais tout le monde répond : « Burdeau ! »

LE VOTE DES ABSENTS. — M. Georges Berry,
député conservateur du 9^e arrondissement, va
déposer dès la rentrée de la Chambre un
projet de loi concernant le vote des électeurs
absents.

D'après ce projet, ces électeurs auraient la
faculté de voter en envoyant au président de
leur section de vote leur bulletin sous pli ca-
ché et recommandé.

LES ÉLECTIONS DE LA MARTINIQUE. — Nous
avons donné samedi les résultats officiels des
élections législatives à la Martinique. On a pu
constater que, dans l'une des deux circonscrip-
tions de l'île, à peine 2,078 électeurs sur
21,989 ont pris la peine de se dérouter au
premier tour et le député élu au ballottage a
recueilli moins du septième des suffrages ;
dans l'autre circonscription, cette proportion
s'élève au sixième environ : 3,582 sur 20,906.
Voilà pourtant ce qu'on appelle la repré-
sentation nationale.

Le *Journal des Débats* déclare que le « plus
simple sens commun exigerait que l'on mit fin
à un pareil état de choses ».

C'est bien le cas de répéter encore une fois
que la France est gouvernée par une minorité.

LES AVANCES DE L'AUTRICHE. — Lorsque le
voyage de l'escadre russe à Toulon fut devenu
officiel, l'Autriche demanda à la cour de Russie
que cette escadre vint visiter Trieste.

Alexandre III remercia en déclinant l'invita-
tion.

Aujourd'hui, une dépêche de Fredensborg
nous apprend que l'empereur François-Joseph
vient de renouveler sa demande. Mais, en même
temps, il a invité le gouvernement de Paris à
envoyer une escadre française dans le port
autrichien.

L'ESCADRE RUSSE EN FRANCE. — Le président
du conseil, le ministre des affaires étrangères
et le ministre de la marine s'occupent de l'or-
ganisation des fêtes qui seront données en
l'honneur des marins russes.

On s'est déjà occupé officieusement de la
question du pavement. Les monuments se-
ront ornés de trophées composés du drapeau
français à droite, du drapeau impérial et du
drapeau national russe.

Le drapeau impérial, on le sait, est jaune
avec l'aigle impériale noire au centre. Le dra-
peau national est blanc, bleu, rouge, les cou-
leurs disposées horizontalement.

Les ministères de la guerre et de la marine
ajouteront à ces trophées l'un le pavillon mili-
taire et l'autre le pavillon naval : le premier
est rouge avec la croix de Saint-André bleu
bordée de blanc et une croix blanche.

Le second est blanc avec la croix bleue de
Saint-André.

A Toulon, le Conseil municipal, après avoir
entendu le représentant de la maison Belloir,
de Paris, chargée de toutes les décorations des
fêtes gouvernementales officielles, a confié à
cette maison la décoration générale de la ville,
sur un prix de 223,000 francs ; il paraît d'ail-
leurs certain que ce prix sera sensiblement
dépassé.

A l'occasion des prochaines fêtes, les sociétés
chorales et musicales de la ville se proposent
d'organiser un grand festival sous les auspi-
ces de la mairie.

Les lycéens de Toulon offriront un magnifi-
que bronze à l'état-major de l'amiral Avelane.

LA GRÈVE DES MINEURS. — Le ministre de
l'intérieur a donné les ordres les plus formels
pour qu'aucun attroupement, aucune patrouille
et en général aucun rassemblement sur la voie
publique ne soit toléré dans les centres mi-
niers en grève.

D'après les instructions ministérielles, toutes
les mesures d'ordre sont prises pour le cas où
les grévistes chercheraient à pénétrer en grou-
pes sur le territoire de la concession d'Anzin.

Le ministre de la guerre a prescrit d'inter-
dire, jusqu'à nouvel ordre, dans les corps de
troupe et services, sauf dans les cas tout à fait
exceptionnels, l'envoi de permissionnaires à
destination des localités comprises dans les
bassins houillers du Nord et du Pas-de-Ca-
lais.

Un régiment de ligne de la garnison de Pa-
ris est parti l'avant-dernière nuit, à trois
heures, par train spécial, se rendant à Lens.

Par suite de l'envoi de renforts d'infanterie
et de cavalerie, voici la nouvelle disposition
des troupes :

Les 110^e, 73^e, 33^e et 8^e de ligne ont envoyé
tous les hommes disponibles en dehors de
ceux qui sont libérables.

Comme cavalerie, un demi-escadron du 19^e
chasseurs est à Ferfay ; un escadron du même
régiment à Houllain ; un escadron du 9^e cui-
rassiers, venu de Senlis, à Nœux ; un escadron
du même régiment à Liévin ; un escadron du
21^e dragons à Avion et un à Marles.

Une compagnie du 3^e génie est à Drocourt.
Voici les chiffres des descentes de samedi
matin aux mines d'Aniches : 389 ouvriers sur
2,154.

A l'Escarpelle : ouvriers du fond et de jour,
253 sur 1,734.

Fosse Saint-Roch (mines d'Azincourt), 77
sur 350.

SPÉCULATIONS. — On mande de Lille que le
prix du charbon subit dans cette ville les plus
étonnantes variations. De 4 fr. 40 avant la
grève on l'a vu s'élever du jour au lendemain
à 1 fr. 50 et même à 4 fr. 75 les 50 kilos.

Jeudi, les marchands en détail le criaient
dans la rue à 1 fr. 50, les autres à 4 fr. 20
seulement. On ne peut expliquer ce grand
écart que par la spéculation.

Un agent des charbonnages de Charleroi
était à Lille, mercredi, offrant à des prix peu
élevés l'écoulement de stocks considérables de
houille.

LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE. — Faute de
combustible, les fours à coke des mines de
Lens vont être éteints.

Le sept verreries d'Aniche, en activité en ce
moment, après un chômage de plus de quatre
mois, sont sur le point de cesser le tra-
vail, faute de charbon ; 4,500 verriers se
trouveront sans travail.

Les verreries de Marchiennes sont dans le
même cas, et si les mines d'Anzin se mettaient
en grève, les quatre verreries de Fresnes et
d'Escaupont éteindraient aussi leurs fours.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 septembre 1893.

Le marché a débuté dans des conditions de
lourdeur manifeste ; mais la légère réaction
qui s'est produite a déterminé aussitôt des
achats qui ont relevé le 3 0/0 de 98.12, cours
d'ouverture, à 98.25. Le 4 1/2 est à 404.37.

L'Italien s'est arrêté à 83.75.

L'Extérieure ne s'est pas éloignée du cours
de 64 1/4, sans animation, les efforts de la
spéculation s'étant portés d'un autre côté.

La Banque de France se tient à 4,060.

On négocie le Crédit Foncier à 972.50 en
grande fermeté, ainsi que tout le groupe des
obligations. Les achats sont particulièrement
actifs sur les cinquièmes foncières de 1885
que le Crédit Foncier vient de créer.

Le Comptoir National d'Escompte fait 488.75,
cours susceptible d'une plus-value d'une
dizaine de points.

La Société Générale est sans changement à
468.50.

Les obligations 3 0/0 des Immeubles de
France font 372.50 ; tous les acheteurs indis-
tinguement ont en perspective une prime de
remboursement de 627.50, puisque le titre est
remboursable à 1,000 fr.

L'action de la Calédonie reste à ses cours
précédents.

L'obligation des Chemins Economiques se
traite à 420 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

CHANGEMENTS DE GARNISONS

A l'issue des manœuvres, les 52^e et 99^e régi-
ments d'infanterie changeront de garnison entre
eux, ainsi que les 12^e et 30^e bataillons de
chasseurs.

Les emplacements occupés par ces corps
seront alors les suivants :

52^e régiments d'infanterie, Lyon-Vienne.
99^e régiment d'infanterie, Gap.
12^e bataillon de chasseurs, Grenoble.
30^e bataillons de chasseurs, Embrun-Gre-
noble.

LES ÉTRANGERS CONDAMNÉS

Le ministre de la guerre a été frappé de la
progression constante des condamnations cor-

rectionnelles encourues sur notre territoire par des individus de nationalité étrangère. L'autorité militaire se préoccupe de cette situation, au point de vue de la défense nationale, et demande que les étrangers condamnés correctionnellement pour des faits graves soient, à l'expiration de leur peine, expulsés de France. Elle fait ressortir que cette mesure aurait l'avantage de débarrasser le territoire d'un grand nombre d'individus généralement suspects et qui, au moment d'une mobilisation, constitueraient un véritable danger pour la sécurité du pays.

Ecole de Saint-Cyr

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 16 septembre courant, le ministre de la guerre a augmenté de 25 le nombre des élèves à admettre à cette Ecole à la suite du concours de 1893. La promotion comptera donc 475 élèves au lieu de 450, chiffre primitivement arrêté par la décision ministérielle du 5 avril dernier.

Sur ces 475 élèves, 45 seront affectés à l'infanterie de marine et 75 à l'arme de la cavalerie, à leur sortie de l'Ecole en 1895.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 25 SEPTEMBRE

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 13°
Ce matin, à 8 h.		+ 9°
Midi,	760 ^{m/m}	+ 15°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 5°

Les Fêtes Franco-Russes

La vigilante et intelligente *Petite Loire* doit être remerciée d'avoir fait faire, dans son numéro de samedi dernier, un bon pas à la question.

Ses vues sont très nettes et la plupart de ses propositions très pratiques.

Comme nous devons tous, en cette occasion, nous unir dans la pensée de la patrie seulement, nous ne ferons qu'indiquer les points de ce programme qui nous ont paru défectueux et les oublis qui ont été faits. Personne ne peut penser à tout.

La fête ne devant rien avoir d'officiel, il faut un Comité pour recueillir de l'argent et l'employer sagement, utilement et agréablement.

Si nous faisons des réunions au théâtre, pour nommer les membres de cette Commission, nous ne pouvons éviter de nouvelles compétitions et querelles.

Des élections? — Merci; nous sortons d'en prendre.

Nous avons sous la main un Comité tout formé, qui donnera volontiers son concours et qui a la main heureuse. Je veux parler du Comité de l'Exposition de Saumur de 1891.

Cela a été le plus consolant des spectacles de voir combien de bel et bon travail ont fait, en si peu de temps, un groupe d'hommes, entièrement divisés d'intérêts et d'opinions, mais unis momentanément, sans arrière-pensée, pour le bien public. Ceux qui ont approché les Expositions des grandes villes voisines, comme Poitiers, Tours, Angoulême, etc., savent comment les choses s'y sont passées et conserveront toujours le meilleur souvenir de ceux qui ont organisé et conduit l'Exposition de Saumur.

Voici donc nos metteurs en train et nos quêteurs tout trouvés, et, avec eux, le succès est garanti.

Ces messieurs, d'accord avec l'Association des officiers de réserve et de territoriale, obtiendront, de toutes les administrations, tout ce qu'ils voudront obtenir.

Nous insistons pour qu'une partie de la fête soit donnée sur le Champ de Foire et dans les avenues avoisinantes. Ce pauvre Nantilly iguore

la tranche de gigot. On ne lui donne même jamais l'os à sucer.

Nous demandons aussi que tous les sujets russes, s'il y en a, qui habitent Saumur et les environs, veuillent bien se faire connaître. Tous seront invités par la Presse au banquet. S'il y a des malheureux parmi eux, qu'il viennent surtout; ils seront doublement bien reçus.

Nous désirerions bien avoir la lecture ou le chant d'une poésie russe, pendant le banquet; mais nous ne savons malheureusement pas encore entendre ni parler cette harmonieuse langue.

Pour compenser, qu'un artiste du crû de Saumur nous fasse donc une petite *Revue-Saumur* à jouer le dimanche.

Quelque chose d'aussi joli qu'intéressant, ce serait un chœur, ou plusieurs, où des jeunes gens et des jeunes filles de Saumur montreraient à toute notre population les costumes si variés et si gracieux que l'on porte là-bas.

Enfin, que tous ceux qui ont quelque idée nouvelle en fassent part au Comité et à la Presse, s'ils ne peuvent la mettre à exécution eux-mêmes.

Et qu'on se hâte, pour pouvoir faire afficher dans les campagnes. VICTOR BRÉDA.

Chemins de fer d'Orléans

A partir du service d'hiver qui doit être mis en vigueur sur le réseau d'Orléans le 15 octobre prochain, un arrêt desservi par les trains légers sera créé, à titre d'essai, au passage à niveau n° 28 situé près de Chartrené, entre les stations de Baugé et de Jumelles-Brion, sur la ligne de Saumur à La Flèche.

Nomination

M^{lle} Marion est nommée professeur de dessin au collège de jeunes filles à Saumur.

L'élection de Villebernier

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'élection d'un conseiller municipal a eu lieu hier à Villebernier, pour remplacer un conseiller décédé.

Voici le résultat de cette élection :

Inscrits, 318; votants, 182.

MM. Louis Richard, avocat... 106 voix, élu.

Louis Rivain..... 60

Bulletins blancs et nuls. 16

Nominations dans le clergé

Par décision de M^{gr} l'évêque :

M. l'abbé Terrien, professeur à l'Institution Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire à Andrezé ;

M. l'abbé Royer, professeur à l'Institution Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire à la Tourlandry ;

M. l'abbé Boiziau, professeur à l'Institution Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire à Bagneux.

Les monnaies étrangères

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant :

« Aux termes des articles 1 et 2 du décret du 11 mai 1807, et de l'article premier, paragraphe 2 de la loi du 23 juin 1846, l'introduction et la circulation en France des monnaies étrangères de cuivre et de billon sont prohibées.

» En conséquence, toutes ces monnaies, quelle que soit leur nationalité, doivent être rigoureusement refusées par les caisses publiques. »

Eclairons la lanterne et précisons, car la question est intéressante pour le public. Il ressort donc de l'avis officiel que les pièces de 10 et de 5 centimes italiennes, anglaises, espagnoles, grecques, luxembourgeoises, etc., tous les sous en un mot qui ne sont pas français ne seront plus acceptés par les caisses publiques.

On fera donc bien, lorsqu'on entrera dans un bureau de poste pour acheter un timbre, de s'assurer qu'on n'a pas sur soi que des pièces étrangères.

Cette mesure a été provoquée, paraît-il, par de fortes émissions de monnaies de billon que portent l'Italie et la Grèce. Le ministre a craint que nous ne soyons envahis par ces pièces de bronze.

Un journal dit que l'avis de l'*Officiel* est motivé par les plaintes nombreuses venues du

Sud-Est. Dans la plupart des usines, les ouvriers étaient payés en sous italiens, et les fournisseurs, qui ne recevaient que du billon étranger, perdaient beaucoup au change.

La taxe militaire

Les préfets viennent de faire parvenir aux municipalités les certificats destinés aux jeunes gens totalement exemptés du service militaire pour infirmités.

Afin d'éviter le retour de réclamations justifiées, ces certificats, mentionnant à l'avenir l'incapacité absolue de travail de l'exempté, suffiront pour l'exonération de la taxe de six francs prévue par la loi de recrutement.

Les pères de sept enfants

Aux termes de l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889, les pères de sept enfants sont dispensés de la contribution personnelle mobilière. De plus, ils sont favorisés pour l'obtention des bourses dans les lycées et les collèges de l'Etat pour un de leurs enfants.

Le départ de la classe

Vendredi, les soldats de la classe 1889 ont été libérés ainsi que ceux de la classe 1891 qui, en raison de leur exemption comme soutiens de famille, n'avaient qu'une année à accomplir sous les drapeaux.

Les uns, ceux qui n'allaient pas au-delà d'un rayon de 35 kilomètres, ont pu partir le soir même; les autres ont dû attendre jusqu'à samedi matin pour toucher leur indemnité de route.

La suppression du tirage au sort

Le *Progrès militaire* fait cette observation très juste :

« La loi du 30 juillet 1893, en supprimant les mauvais numéros, a rendu le tirage au sort inutile.

» Elle aurait dû abroger du même coup les articles 46 et 47 de la loi du 15 juillet 1889, tout au moins abroger le dernier et modifier l'article 46 en faisant passer dans les attributions du conseil de révision l'examen des tableaux de recensement. »

De Saumur à Toulon

Le marcheur Brédif invite les personnes qui voudraient prendre part à la marche à se faire inscrire au *Comptoir patriotique*, rue d'Orléans.

Les velocemen sont également invités à suivre le marcheur qui prétend battre de vitesse le fameux Ramogé, vainqueur de la « promenade » Paris-Belfort.

Brédif, paraît-il, s'entraîne jour et nuit et se fait fort d'arriver sain et sauf.

Arrestation d'un marandeur à Douces

Le nommé Henri Bruneau, âgé de 48 ans, maçon, travaillant chez M. Le Godec, carrier, était signalé depuis longtemps comme marandeur.

Le garde-champêtre, qui le tenait à l'œil et avait reçu de récentes plaintes de M. Gauthier, propriétaire, vint trouver Bruneau à la carrière où il était occupé.

Près de lui, la terre fraîchement remuée indiquait une cachette. Le garde y découvrit 12 litres environ de pommes de terre. Tout près aussi se trouvait un fagot qui devait servir à la cuisson des tubercules.

Pressé de questions, Bruneau avoua ce vol et les précédents : il fut mis en état d'arrestation et transféré au parquet de Saumur, qui décidera de son sort.

Cet amateur de pommes de terre est né à Rignay, canton d'Azay-le-Rideau, et a déjà été condamné pour vagabondage.

Vol de raisins

La vigne de M. Delhumeau, propriétaire à Tigné, était visitée fréquemment, matin et soir, par le fils de M. Matignon et le jeune domestique, nommé Avrillon.

Ils n'en faisaient pas le trafic, mais ils en mangeaient jusqu'à plus faim.

L'importance de ce dessert trop souvent réitéré motiva une plainte du propriétaire et une enquête fut ouverte par la gendarmerie.

Procès-verbal a été dressé contre les coupables, qui ont avoué, et qui seront traités avec indulgence.

Duel entre sous-officiers

Une rencontre au fleuret a eu lieu, ces jours derniers, entre deux sous-officiers du détachement du 125^e de ligne actuellement en garnison à Fontevault.

L'un des combattants a été légèrement blessé au bras droit.

NOS RÉSERVISTES

Le 277^e et le 335^e sont parti de Montreuil-Bellay, à six heures du matin, jeudi, pour enlever les avant-postes ennemis à Tierbois, village voisin du Vaudelnay, ce qui n'a pas été facile, les positions qu'il avait prises étant tout à son avantage. L'attaque a été vigoureuse et s'est produite de tous les côtés à la fois, mais l'ennemi a été repoussé jusqu'aux fours à chaux de Baugé, situés sur la route du Puy-Notre-Dame à Doué-la-Fontaine.

L'artillerie n'opérait pas sans difficultés, à cause des vignes qu'il fallait épargner et qui sont sur une grande étendue dans tout le pays.

La colonne a fait halte à Doué à onze heures, après avoir passé par Douces.

Judi, la musique du 335^e a donné concert sur la grande place de Doué-la-Fontaine et le public a fort applaudi le *Grand Mogot*, *Miss Hélyett*, les *Mousquaires au couvent*, très bien rendus.

De Doué, le 335^e a gagné Brissac, puis il est rentré samedi à Angers; à dix heures moins le quart il atteignait la caserne De-jardins.

Nos braves réservistes ne paraissent nullement fatigués, malgré la longueur de leur dernière étape.

Le *Patriote* termine un récit des manœuvres en disant un mot des services administratifs de la 116^e brigade d'infanterie de réserve.

« Ces services ont fonctionné d'une manière remarquable.

» Bien qu'il y ait une pénurie complète de denrées dans les contrées où les manœuvres avaient lieu, les distributions ont toujours été faites avec la plus grande régularité.

» Dans les environs de Touars, où les troupes ont bivouaqué, nous avons constaté que malgré le manque presque absolu de paille, les troupes ont été abondamment pourvues de paille de couchage par le service de l'intendance.

» Ce service, si délicat en temps de paix, si difficile en temps de guerre, a montré que l'on peut absolument compter sur lui. »

Congrès des pêcheurs à la ligne

L'année 1894 verra éclore un nouveau congrès, celui des pêcheurs à la ligne. Les pêcheurs à la ligne qui, sur les rives de nos fleuves et de nos rivières, attendent dans une douce quiétude le passage d'un poisson, sont légion en France. Ils veulent montrer qu'ils ne sont pas une quantité négligeable, et pour nous montrer leur puissance, se proposent de recourir à une véritable consultation nationale, en constituant entre eux une immense fédération.

La fédération comprend de nombreuses notabilités parmi ses membres. Au nombre des pêcheurs à la ligne les plus féroces se trouvent des premiers présidents, comme M. Fabreguette; d'anciens procureurs généraux, comme M. Tenon, le successeur de M. Quesnay de Beaurepaire; des littérateurs: Alph. Daudet et Paul Arène. Zola lui-même avait des titres pour entrer dans la corporation, mais l'ingrât a délaissé l'hameçon pour la bicyclette.

Le Congrès des chevaliers de l'hameçon se promet d'opérer une véritable révolution et de réhabiliter d'une façon éclatante contre les profanes qui osent représenter le pêcheur à la ligne comme un « bon garde national trem-pant du fil dans l'eau. » Si nous en croyons ses organisateurs, l'année ne se passera pas sans que l'on ait révisé la constitution de la pêche à la ligne.

Vois à la gare d'Angers

Depuis un certain temps, des voyageurs se plaignaient de la disparition, dans leurs mal-

les, d'objets leur appartenant et les voleurs étaient vainement recherchés.

Jeanli, M. le chef de gare (Saint-Laud) recevait les plaintes de M^{lle} Deseine, artiste du Grand-Théâtre, arrivant de Royat, et de M. Lutschner, venant des Sables-d'Olonne. Ces deux personnes avaient constaté, dans leurs valises, la disparition d'un très grand nombre d'effets d'habillement et de linge de table.

Les soupçons se portèrent sur un sieur Joseph Boistault, homme d'équipe, et une perquisition faite à son domicile amena la découverte de tous les objets dont l'absence avait été signalée : robes, jupons, corsages, serviettes, draps, torchons, etc., etc.

D'autres hommes d'équipe furent également surveillés et l'inspection des paniers dans lesquels ils apportent leur repas à la gare, fit découvrir quelques objets détournés, des fruits et des ustensiles de ménage, mais sans grande valeur.

En conséquence, les coupables, au nombre de trois, ont été arrêtés.

Boistault, nous a-t-on dit, n'est marié que depuis quelques mois seulement. Il avait épousé, en tous cas, une façon très ingénieuse et surtout très économique de monter la garde-robe de sa femme.

Grève des cordonniers

Nous apprenons que les ouvriers de la fabrique de chaussures de M. Hamard, à Angers, se sont mis en grève samedi.

Le voleur de bicyclettes

Nous avons, dans ces derniers temps, enregistré les nombreuses condamnations prononcées par les tribunaux de Saumur, Blois, Angers, Nantes, Orléans, contre un sieur Champion Eugène, âgé de 28 ans, qui s'était fait une spécialité de louer des bicyclettes et de ne jamais les rendre.

Champion avait opéré au Mans dans le courant de 1892, au préjudice de M. Brice, et il avait été condamné par défaut à six mois de prison. Bien que depuis cette époque les mois de prison se soient accumulés à son casier judiciaire, et qu'on y ait même ajouté la peine de la rélegation, il a jugé à propos de former opposition à la condamnation prononcée au Mans contre lui.

Le tribunal du Mans s'est naturellement fait un devoir de la maintenir.

Mort du maire de Poitiers

M. Arren, maire de Poitiers, est mort subitement samedi matin à 5 heures.

M. Arren était arrivé vendredi soir de Royan et se sentait, paraît-il, assez indisposé, mais sans que rien put faire redouter une issue fatale.

Chemins de fer de l'État

Foire de Saint-Maurice, à Quincé-Brissac, le jeudi 28 septembre 1893
L'Administration des chemins de fer de

l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la foire de Saint-Maurice qui aura lieu à Quincé-Brissac le jeudi 28 septembre 1893, des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation le dit jour, au départ de Quincé-Brissac, pour Angers (Saint-Laud) et Montreuil-Bellay.

Départ de Quincé-Brissac pour Angers à 7 h. 8 du soir ; arrivée à Angers à 7 h. 55.

Départ de Quincé-Brissac pour Montreuil-Bellay à 7 heures 22 du soir ; arrivée à Montreuil-Bellay à 9 heures 10 du soir.

État-civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis-Augustin Joulain, garçon limonadier, à Saumur, et Louise Juliette Chevalier, couturière, à Bagnaux.

Albert-Aimé Simon, domestique, à Saumur, et Louise-Hélène Fleurean, domestique, à Orléans.

Gabriel Gestin, meunier, et Marie-Marguerite Chauveau, cuisinière, à Saumur.

Jean Challau, cocher, et Marie-Lucie-Eugénie Lebeau, cuisinière, tous deux à Saumur.

Alexandre Olivier, boulanger, et Marie-Françoise Philippe, domestique, tous deux à Saumur.

MARIAGES

Le 23 septembre. — Amélie Rousseau, tonnelier, à Saumur, a épousé Honorine-Joséphine Choquet, sans profession, à Channay (Indre-et-Loire).

DÉCÈS

Le 24 septembre. — Louise-Rose Brault, veuve de Antoine Duthail, 69 ans, aubergiste, rue Saint-Nicolas, 51.

Nulle préparation iodurée n'a obtenu plus de succès faciles que le Rob Lechaux, dans le traitement du goitre causé par une congestion ou une hypertrophie du corps thyroïde. « J'ai vu, en 5 jours, dit un de nos confrères, la tuméfaction molle et indolente d'une femme de 34 ans, diminuer de 4 centimètres sous l'influence du Rob Lechaux, à la dose d'une cuillerée avant chaque repas. — Et ce cas est loin d'être une rareté. »

ASSURANCES

Une grande Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie demande, pour l'arrondissement de Saumur, un Agent général sérieux et très actif.

Pour tous renseignements, s'adresser Hôtel Budan, Saumur.

FAITS DIVERS

Les maladies contagieuses, selon l'opinion du peuple

Dans les campagnes, on a toujours cru à la contagion de la phthisie. On y répète qu'il suf-

fit de marcher, pieds nus, sur le crachat d'un poitrinaire pour gagner son mal. M. Pasteur a raconté que son père lui recommandait sans cesse de ne jamais marcher, pieds nus, dans les chambres d'hôtel surtout, qu'on pouvait gagner ainsi de mauvaises écorchures. L'observation avait fait voir aux campagnards que la poussière qui se dépose sur les planchers est malsaine, et, de nos jours, l'expérience a démontré que ces poussières peuvent, en effet, receler les germes de la fièvre typhoïde et de la tuberculose.

Le peuple a toujours cru à la contagion des verrues et des poireaux, ces désagréables excroissances de la peau des mains ; les médecins l'avaient niée, ils l'admettent aujourd'hui, et on a même décrit un microbe latin, BACILLUM POIRI, le bacille du poireau.

Le « rhume négligé », qui retombe sur la poitrine et dégénère en phthisie, faisait rire autrefois les médecins ; et cependant il est bien démontré que le vulgaire rhume de cerveau peut passer de la membrane muqueuse du nez à celle du gosier, puis à la trachée et aux bronches. Or, MM. Debève et Lanjouzy ont nettement établi que les gens atteints de bronchite étaient prédisposés à être envahis par le microbe de la phthisie pulmonaire ; en outre, des expérimentateurs nombreux ont montré sur les animaux que l'inflammation des bronches facilite aux microbes, inhalés par la respiration, l'entrée du tissu pulmonaire.

Dernières Nouvelles

LA FLOTTE RUSSE A TOULON

Saint-Petersbourg, 24 septembre. — Le *Nouveau Temps* dit que l'état-major de l'escadre russe ne pourra accepter que des honneurs n'ayant rien de provocateur envers l'Allemagne et la Triple-Alliance, car les fêtes de Toulon et de Paris doivent rester exclusivement des fêtes de paix opposées aux continuelles démonstrations belliqueuses des adversaires de la Russie et de la France.

LA CRISE MINIÈRE

Demain arriveront à Lens, pour remplacer les troupes de Paris, arrivées depuis hier seulement, et qui retourneront dans la capitale, deux bataillons du 51^e de ligne, de Beauvais.

Lille, 24 septembre. — A la suite d'une conférence avec la préfecture, le général de France, commandant le 1^{er} corps d'armée, a fait diriger de Cambrai sur Valenciennes un escadron de cuirassiers et deux compagnies du 84^e de ligne d'Avesnes.

En outre, deux escadrons du 14^e régiment de dragons ont été dirigés sur Valenciennes et deux autres sur Douai.

CONSEILS ET RECETTES

Gare aux feuilles d'acacia !

Décidément, il est nécessaire d'avertir les éleveurs que c'est à tort que les feuilles d'acacia ont été si chandement recommandées, pour la nourriture de leurs bestiaux, à raison de leur richesse en matière azotée et en matière grasse. On oubliait ou on ignorait qu'elles contiennent en outre un élément vénéneux très dangereux pour la santé et même pour la vie des animaux. On nous cite un cas où l'absorption de ces feuilles si séduisantes a coûté la vie à des chevaux et à des bêtes bovines.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

CONVERSION

EMPRUNT 6 1/2 OR 1883

Conformément à l'avis publié par S. E. le Ministre des Finances de Russie, en date du 8 courant, les porteurs de l'Emprunt 6 0/0 1883 qui désirent faire usage du droit qui leur a été accordé de convertir leurs titres 6 0/0 en titres du nouvel Emprunt 4 0/0 or, 5^e émission 1893, sont invités à déposer ces titres, au plus tard le 9 octobre prochain, dans l'un des Etablissements ci-dessous.

Ces obligations anciennes seront échangées, capital pour capital, contre des obligations nouvelles.

Les conditions de la conversion en France sont les suivantes : Les titres de l'Emprunt 1883, munis du coupon à l'échéance du 13 décembre 1893 et du talon, présentés à l'échange, le 13 septembre, seront décomptés, pour chaque 500 francs, capital nominal, à raison de Fr. 523.03

Par contre, le porteur recevra le même capital nominal en obligations de l'Emprunt 4 0/0 or 1893, jouissance du 1^{er} novembre 1893, au prix de 97,25 0/0, soit Fr. 486.25 moins l'intérêt à raison de 4 0/0 l'an, à partir du 13 septembre jusqu'au 1^{er} novembre 1893, soit 49 jours Fr. 2.72 483.53

Les porteurs qui auront présenté leur demande de conversion le 13 septembre auront ainsi à toucher une soule espèces de Fr. 39 50

La soule résultant de ce décompte sera payée en espèces contre livraison des titres 6 0/0.

Cette soule diminue de Fr. 0,055 pour chaque jour de retard.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
CREDIT LYONNAIS.
HOTTINGUER ET C^{ie}.

HYGIÈNE DE LA TÊTE
La Chute des Cheveux
EST IMMÉDIATEMENT ARRÊTÉE PAR LA
LOTION RÉGÉNÉRATRICE D'ROFF
DU
QUI NETTOIE LA TÊTE
ENLEVE LES PELLICULES : 3 francs.
EMPECHE LES CHEVEUX DE TOMBER ET LES FAIT REPOUSSER
Bonne et très agréable. — Parfumerie capillaire.
Dét. Gén. : Maison de D'ROFF, rue Ste-Catherine, 144, BORDEAUX

Dépôt : MACHET, parfum.-coiffeur, 1, rue d'Orléans

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beauréaire, SAUMUR

GIBIER

Arrivages tous les jours

AUJOURD'HUI

Perdrix, dep. 1 25

Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres

Lapins, depuis 1 fr. 25

Le Gérant : P. GODET.

Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE. — Le Contrat

(Suite)

L'ancien magistrat restait perplexe, maudissant la destinée qui lui réservait pour ses vieux jours tant de tourments.

Henri Soulac le voyait ainsi hésitant, indécis, revint à la charge.

— N'approuvez-vous pas, dit-il mon pro-

jet ?

— Oh ! si, oh ! si, de tout cœur.

— Ne comprenez-vous pas la hâte que j'ai

de faire l'époux de celle que j'aime par-dessus

tout ?

— Si, je la comprends.

— Qui vous arrête, alors ?

— La crainte d'un refus, d'un refus for-

mal, définitif. Elle sait que M. de Cordouan

est dehors, et peut être songe-t-elle à le re-

venir. Dans tous les cas, cet incident ne peut

que fortifier sa résistance.

— Faites valoir vos droits ! Dans les cas

désespérés on prend des remèdes énergiques.

M. de Millanges paraissait ébranlé.

Il saisit le cordon de la sonnette qui pendait près de la cheminée.

— Voulez-vous, dit-il à son interlocuteur, que je l'appelle et que je lui fasse part, devant vous, de votre résolution ?

Henri Soulac eut un frémissement rapide, mais il n'osa pas toutefois refuser.

— Si vous le voulez, répondit-il.

Mais au dedans de lui une terreur pénétra.

Il avait peur de la jeune fille, il avait peur de ses regards, peur des paroles qu'elle pouvait prononcer.

M. de Millanges sonna.

Quelques minutes se passèrent dans un silence si complet qu'on entendait distinctement le battement d'une petite pendule de boule sur la cheminée.

Henri Soulac n'osait plus parler, de peur de laisser percer son émotion ; il n'osait même plus lever les yeux sur le père d'Ariane, de crainte que celui-ci ne lût son appréhension dans son regard.

La porte s'ouvrit. Le valet de chambre parut.

— Monsieur a sonné ?

— Dites à Louise de prier M^{lle} de Millanges de venir me parler.

— Oui, Monsieur.

Le domestique disparut et le même silence retomba sur les deux hommes.

M. de Millanges s'était levé et était allé jusqu'à la fenêtre... Il regardait les petits arbres dépouillés plantés sous les fenêtres et que le vent faisait aller et venir comme des pantins.

Il regardait la buée qui coulait le long des vitres, goutte à goutte, comme des larmes, et cet aspect triste des choses du dehors augmentait encore la mélancolie qu'il avait dans l'âme.

Ils auraient pu être si heureux, sa fille et lui ! Pourquoi fallait-il que cet amour fatal, cet amour maudit ?...

Henri Soulac, resté sur sa chaise, la tête dans ses mains, avait d'autres pensées.

Il redoutait positivement la venue de la jeune fille. Il revoyait les regards qu'elle lui avait jetés déjà ; il entendait à nouveau les paroles sanglantes, à double sens, dont elle l'avait cinglé dans une précédente entrevue.

— Et si elle avait appris de nouveaux détails depuis ? Si ses soupçons s'étaient fortifiés ?...

Oh ! si elle pouvait ne pas venir !

Il le souhaitait maintenant, et sa crainte était telle qu'il était prêt à se lever, à prendre congé de M. de Millanges, quand on heurta doucement à la porte.

Il se dressa en sursaut, d'instinct, l'effroi aux tempes.

M. de Millanges quitta la fenêtre et demanda :

— C'est toi, Ariane ?

— C'est moi, père.

— Entre.

La porte s'ouvrit et M^{lle} de Millanges parut.

Ariane, croyant son père seul, s'avança pour l'embrasser ; mais, à ce moment, elle vit Henri Soulac et eut un mouvement de répulsion et de recul, comme lorsqu'on se trouve tout à coup devant quelque animal immonde.

Le jeune homme eut l'air de ne pas s'en apercevoir et s'inclina jusqu'à terre pour saluer. M^{lle} de Millanges répondit par une sèche inclination de tête. Elle était en peignoir, les cheveux un peu en désordre, mais ce négligé lui allait à ravir, et il y avait dans ses yeux une telle flamme que le négociant du quai des Chartrons en frémit tout entier. — Oh ! oui, elle était belle, et il l'aimait !

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreux, lièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

La Propriété DES BOUTARDIÈRES

Sise commune de Neuillé, près Saumur.

Comprenant maison de maître et servitudes diverses;

Jardin d'agrément et potager; Le tout dans un ensemble contenant 2 hectares 45 ares;

Et une VIGNE, située au même lieu, contenant 2 hectares 58 ares 50 centiares.

Pour tous renseignements, pour visiter les lieux et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT, notaire.

Grand choix D'ARTICLES FUNÉRAIRES

RABAIS DE 30 0/0

L. COCHET

20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

On ne vend meilleur marché nulle part. Prix fixe. — Vente au comptant.

Leçons de Piano

M^{me} veuve LETOURNEAU, 18, rue Saint-Nicolas.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON

Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

Belle occasion

A VENDRE

DEUX BELLES CUVES

S'adresser à M. IMB RT. charpentier, ue Gambetta.

ON DEMANDE pour le 1^{er} novembre prochain un Jardinier marié.

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS

CARTES D'ADRESSES

ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS

TÊTES DE LETTRES

CIRCULAIRES — ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES — MANDATS

REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

FAIRE-PART NAISSANCE

CARTES DE VISITE

AFFICHES — PROSPECTUS

PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES

PRIX-COURANTS

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pieyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

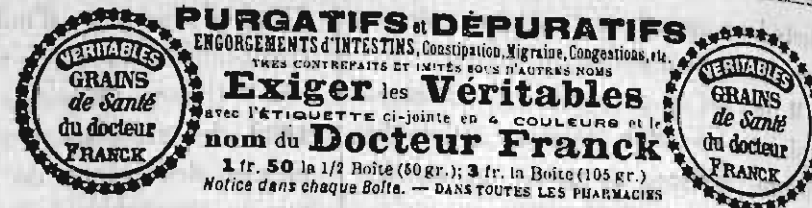
EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS D'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestion, etc.

Exiger les VÉRITABLES

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en COULEUR et le nom du Docteur FRANK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

GR^o EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

BAISSE DE PRIX

Bougie, le paquet, » 85

— qualité extra, » 95

— à trous, » 95

Par 5 kil. hors ville remise des droits d'octroi.

Huile colza épurée, 1/2 k. » 40

Sucre premier choix, le k^o, 1 fr. 15; Scie, 1 fr. 25

Sucre cristallisé, le kilo, 1 fr. 10.

PÉTROLES ININFLAMMABLES

en bidons plombés de 5 litres.

Orillamme, le bidon, 1 90

Luciline, — 2 »

Saxoline, — 2 »

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de mode, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

M. de Millanges fit signe à sa fille de s'approcher.

— Nous avons à te parler, mon enfant, monsieur et moi.

Les yeux de la jeune fille se portèrent sur Henri Soulac qui pâlit et baissa les paupières.

Ariane répondit :

— Je vous écoute, mon père.

— Nous venons de décider, monsieur et moi, dit le vieillard dont la voix tremblait, que ton mariage se ferait le plus tôt possible.

La jeune fille eut un sursaut effaré.

— Mon mariage? s'écria-t-elle. Quel mariage? Je n'ai jamais dit que je voulusse me marier.

— Ce mariage, dit le père, est devenu plus indispensable que jamais après ce qui vient de se passer.

— Et que s'est-il donc passé d'extraordinaire? demanda M^{lle} de Millanges d'un ton où il y avait de l'ironie et de la raillerie.

— Tu le sais bien, dit le père; M. de Cordouan a pu s'évader de sa prison, et sa fuite va occasionner contre toi, contre nous tous, de nouvelles calomnies.

— On dira, fit Ariane qui frémissait toute,

on dira ce qu'on a déjà dit, que je l'aime et que c'est pour moi qu'il s'est évadé.

— On dira cela et bien d'autres choses.

— Eh bien! mon père, on dira la vérité, et je serai fière de l'entendre dire.

Et la jeune fille regarda d'un air de défi Henri Soulac qui courbait la tête.

M. de Millanges eut un geste d'écrasement et de douleur.

— Ariane! s'écria-t-il.

— D'ailleurs, poursuivit la jeune fille, pour me marier, il me faut un époux.

Le rival d'Edgar fit un pas en avant.

— Je n'ai jamais cessé, Mademoiselle, fit-il d'une voix tremblante, à peine perceptible, de briguer l'honneur d'être votre époux.

Ariane toisa la jeune homme des pieds à la tête d'un air de mépris souverain.

— Vous? dit-elle. C'est vous qui me poursuivez encore?

— C'est moi qui ai le malheur ou plutôt le bonheur de persister à ne pouvoir pas vivre sans vous.

M^{lle} de Millanges le regarda fixement et dit :

— Je serai votre femme, mais à une condition.

— Laquelle? fit précipitamment Soulac. Je

suis prêt à souscrire à toutes.

— C'est que vous prendrez pour témoin l'homme que je vais vous désigner.

— Qui, Mademoiselle?

— Un homme que vous connaissez, un de vos amis, Tartas.

(A suivre.)

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons représentent donc plus de 300 francs.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées pour le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la Mode Illustrée est la dépense

la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La Mode illustrée, Journal de la Famille, sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément Littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in 4^o, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; — Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Avec une gravure coloriée chaque numéro : Trois mois, 7 fr.; — Six mois, 13 fr. 50; — Douze mois 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 24 Septembre 1893

Versements de 46 déposants (6 nouveaux), 15,155 fr.

Remboursements, 29,211 fr. 62.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.